

Maisons-Alfort, le 23 juin 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de renouvellement d'autorisation transitoire  
de mise sur le marché  
du produit biocide PARALOIR  
AMM N°970062**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société **La CAMDA** de demande de renouvellement d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **PARALOIR (AMM N°970062)**, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit PARALOIR.

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit PARALOIR est un biocide de type 14 composé de 0,025% m/m de bromadiolone se présentant sous la forme d'un appât sur grains.

La bromadiolone est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	Bromadiolone
N° CAS :	28772-56-7
Type de produit :	14

### CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de complément d'information de l'Anses du 6/05/2011, le pétitionnaire a déclaré le 17/06/2011, annuler la demande de renouvellement du produit PARALOIR.

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que le renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20070504 du produit PARALOIR détenu par la société La CAMDA est devenue sans objet.*

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : renouvellement, bromadiolone, TP14